

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 4 mars 1864](#)

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 4 mars 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[4 mars 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméJean-Baptiste André Godin cite une lettre que lui a écrite Jules Favre, qui demande à Oudin-Leclère à sommer Esther Lemaire de communiquer les pièces dont elle entend se servir dans le procès, faute de quoi elles seront rejetées, et de s'entendre avec lui pour fixer le jour de l'audience. Godin invite son avoué à satisfaire les demandes de Jules Favre.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités[Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Paris](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 2 p. (115r, 116v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Genève le 6 mars 1864

Mais une dernière lettre
 je ne vois pas devoir attirer les
 regards à la lettre que je vous ai adressée
 relative pour vos devoirs baptême de votre
 lettre qui par moi aujourd'hui de M. J. B.
 et il n'est pas possible d'attacher ainsi l'arme
 au bras de pour de l'indigne et de voir le
 regard de de l'indigne à des documents que l'on
 ne pourrait dire par vous pour de de voir
 votre armé et de l'engager à faire un
 document de votre Service à votre regard
 tous les papiers avec de l'indigne qui sera
 corré au sujet préalable de tous ceux qui
 n'auraient pas été communiés
 quand au pour de l'indigne je voudrais
 bien que l'indigne ne fut rien dans son et
 qui est la bonté de son prochainisme
 engagements sont toujours pris et pour a
 l'indigne, maintenant par exemple je
 ne suis plus libre que par quelques je
 prendrais volontiers le 1^{er} ou le 4^{ème} avril
 quand il faudrait qu'on m'arrêta à l'indigne
 vous le voyez Monsieur ma lettre de
 future vous engageait avec instance
 à prendre la communication des papiers que
 ma femme entend produire. Mais aujourd'hui
 M. J. B. est plus captivé il s'agit de

La donation faite en le plaisir
 de mettre tout honnêtement possible
 à donner satisfaction à cette institution
 et d'espérer ainsi bon pour bien et
 J'espère au contraire de tout à qu'il n'y
 de sous trouver une objection à faire
 au d'air qui me même similitude bien
 lui être assuré

agréable pour moi bien cordialement
 écrits

Salut